

## 13 – Présentation du rapport d'activité du Syndicat INFOCOM 94 pour l'année 2023

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 6 février 2025,

Vu le rapport d'activité pour l'année 2023 du syndicat INFOCOM 94,

### Délibère

#### Article 1

Prend acte de la présentation en séance du Conseil Municipal du rapport d'activité pour l'année 2023 du syndicat INFOCOM 94 joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance



Romain MARIA

Délibération affichée le : 14.02.2025

Délibération adoptée par :

00 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20250212-DEL13AF120225-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

**Nombre de Membres**

Composant le Conseil Municipal : 45  
En exercice : 45  
Présents à la séance  
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

-----  
EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 février à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 31 janvier 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Mme PARRAIN, Maire,  
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CADEDDU, Mme HARDY,  
M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

*Adjoint au Maire*

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL,  
YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, MM. FRESSE, FRANCINI,  
Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mme DOUIS, MM. DELEUSE, MAROUF,  
Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, M. BALLERINI, Mme LATOUR,  
MM. HUGON, BOUCHÉ, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

*Conseillers Municipaux*

**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. CHAULIEU, ayant donné mandat à M. BORDIER  
Mme PEREZ, ayant donné mandat à M. CAPITANIO  
M. REMINIAC, ayant donné mandat à Mme HERVÉ  
Mme FRANCKHAUSER, ayant donné mandat à Mme HARDY  
M. MONFORT, ayant donné mandat à M. CADEDDU  
Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme BEYO  
M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. LEJEUNE  
M. SIMEONI ayant donné mandat à M. MARIA  
M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à M. BARNOYER jusqu'à la question n°3  
M. BETIS, ayant donné mandat à Mme PANASSAC  
Mme LE ROUX, ayant donné mandat à M. BOUCHÉ

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.